

Le syndicat

Le syndicat a pour objet la représentation et la défense des intérêts matériels, moraux et sociaux de la profession viticole.

Il est administré par un conseil de 7 membres élus qui choisissent le Président du syndicat.

Le syndicat est rattaché à l'union Viticole Sancerroise qui regroupe l'ensemble des syndicats communaux de l'Appellation Sancerre. Il participe aux travaux de l'Union Viticole par ses représentants et fait circuler l'information entre l'Union Viticole et ses adhérents.

Le syndicat à travers ses membres s'intègre à la vie professionnelle viticole ainsi qu'à la vie communale et collective du Sancerrois.

Tout au long de l'année, le syndicat réalise des prélèvements de vins dans les caves pour analyses et dégustations d'agréments qui autoriseront la revendication de l'Appellation Sancerre pour ces vins.

Le syndicat participe annuellement à l'organisation de la foire aux vins de Sancerre, à la foire aux vins de France. Il organise des journées à thème : entretien et réfection des chemins au printemps, plantation et entretien de haies, arbres et arbustes, curage des avaloirs pluviaux, ramassage des déchets le long des routes, chemins et fossés...